



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB, KABVD - 26.06.2020

Numéro de publication: NA03-0000000465

Canton: VD

Entité de publication:

Julien Greub, Rue de la Paix 6, 1003 Lausanne

COGESPRO BUILDING SA

Débiteurs:

COGESPRO BUILDING SA

CHE-207.953.497

c/o: François Chuard SA fiduciaire et immobilier

Rue Centrale 47

1580 Avenches

Point de contact:

Julien Greub

Rue de la Paix 6

1003 Lausanne

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat.

Publication selon l'art. 300 LP.

Sursitaire : Cogespro Building SA

c/o François CHUARD SA

Rue Centrale 47

1580 Avenches

Date de l'octroi du sursis : 2 mars 2020

Commissaire au sursis : Julien GREUB, agent d'affaires brevété,

Case postale 6300, 1002 LAUSANNE

Délai pour les productions : 17 juillet 2020, sous peine d'exclusion des délibérations relatives au concordat

Assemblée des créanciers : sera convoquée ultérieurement

Expiration du sursis : 2 septembre 2020

Délai : 6 mois

Remarques:

Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire.